

Visions d'utopies urbaines saisies par le Droit

Michel HUET, Docteur en Droit, Avocat à la cour
Membre de l'Académie d'Architecture

Introduction :

1. Problématique : l'utopie comme méthode juridique au service de l'urbain : ex. les marchés de définition des Halles
2. Dimension sécuritaire de l'utopie et imaginaire du Droit : le passage de l'espace au temps
3. Questionnement sur le rapport de LeCorbusier entre Droit et Utopie

I – Les Utopies du passé qui pleure

- 1 – Antigone et Créon (coutumes et Droit)
- 2 – La cité renaissante de Thomas MORE
- 3 – La question de la mémoire : Que conserver ? charte de Venise
Ex : la restauration de l'Hôtel Lambert

II – Les Utopies du présent qui gronde

- 1 – La cité de l'Eros d'Herbert Marcuse
- 2 – Terrorisme et violence urbaine : le Droit hors jeu ?
- 3 – L'indignation de l'enfant de Jules et Jim
Ex : Peut-on sortir de la prison de l'espace : comment faire sauter les cloisons ?

III – Les utopies des lendemains qui chantent

- 1 – La cité invisible d'Italo Calvino
- 2 – La cité réalisée de William Morris
- 3 – La cité concrète de Roland Castro (Lorient)
Ex : le plan guide de l'urbain qui marche d'Alexandre Chemetoff

Conclusions ?

- 1 – Complexité (Edgar Morin) et changement de paradigme (Edouard Glissant)
- 2 – Changement d'étalon : de l'utopie à l'uchronie (P. Virillo et Claude Parent)
- 3 – La métamorphose du Droit : droit de jouir et droit mobile

Actualité ?

- 1 - Le projet urbain (utopique) devient la Règle dans le projet de réforme du Code de l'Urbanisme.
- 2 – Le fil d'Ariane : cloison – métamorphose – vision
- 3 – La mutation de l'échange : nomadisme et déambulation